Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603033-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603033

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn, Laurence AKOSSI donne pouvoir à Lucas CLEMENT (départ à 19h30).

FINANCES

Admission en non-valeur

Par courrier en date des 10 et 17 mars 2026, Monsieur DORKEL sollicite un effacement de dettes sur le budget de la Ville pour un montant de 1 574.90 € et 1 449,00 €. En effet, deux ordonnances de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été émises le 8 février et 10 mars 2026.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette somme à l'article 6542 « créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'effacement de dettes sur le budget de la Ville pour un montant de 1 574.90 € et 1 449,00 € ;

- INSCRITS ces sommes à l'article 6542 « créances éteintes ».

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 23 AVR. 2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355